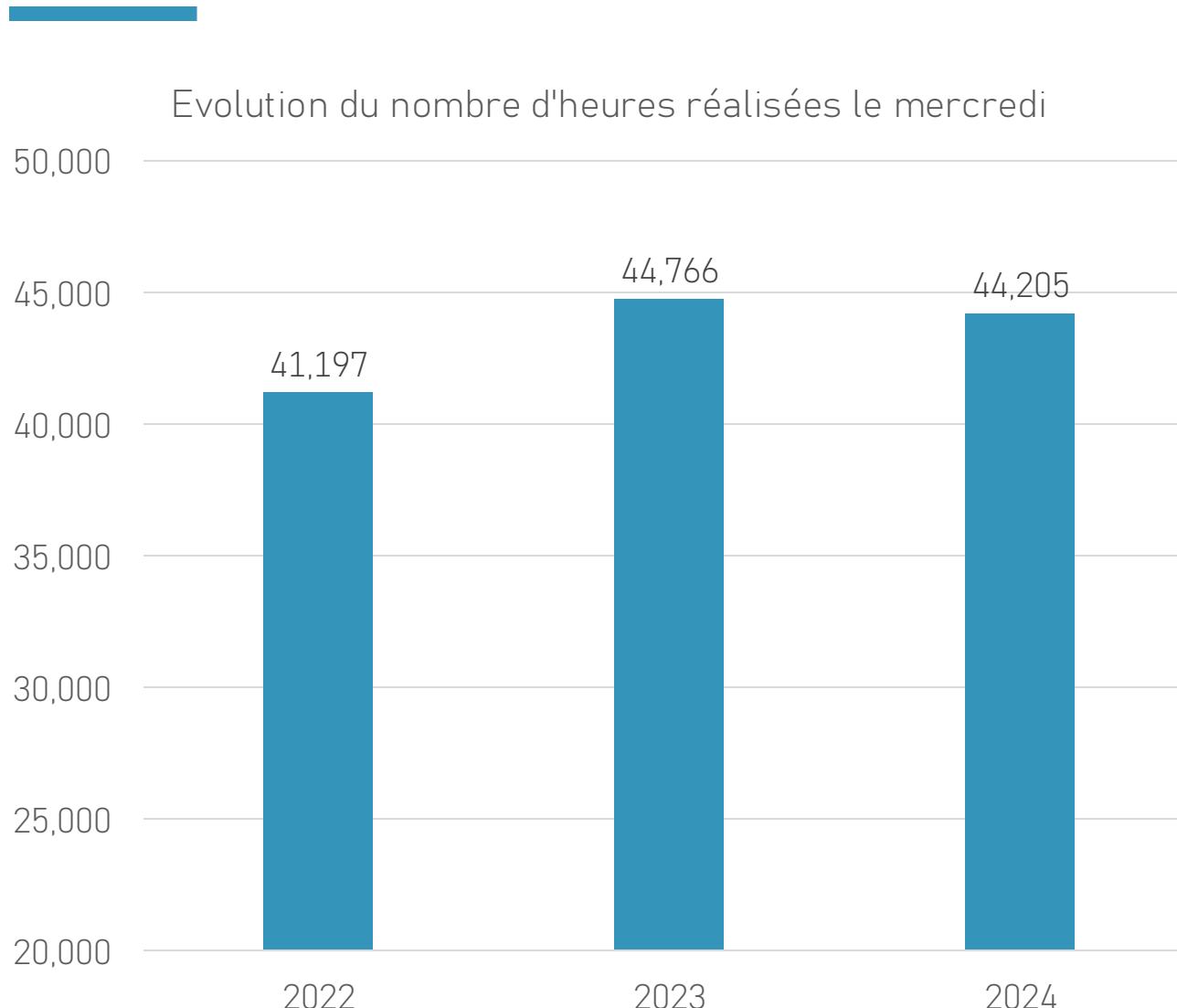

Mission d'accompagnement de l'association « Les bruyères »

RAPPORT

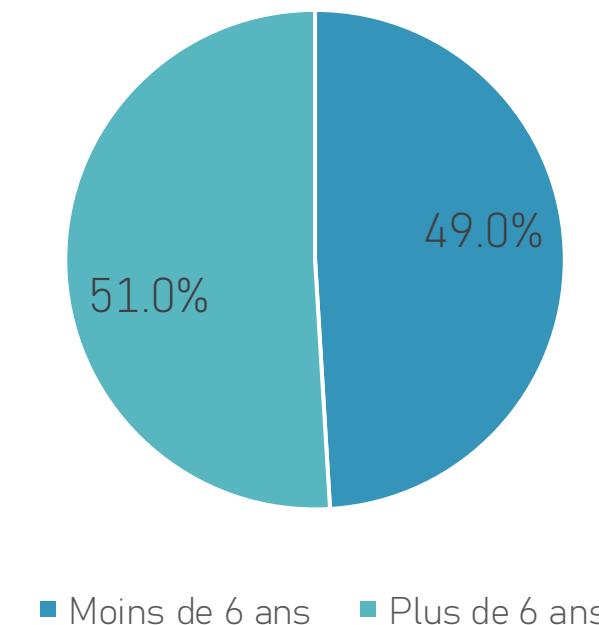


Mise en contexte : fréquentation de l'ALSH et budget de fonctionnement

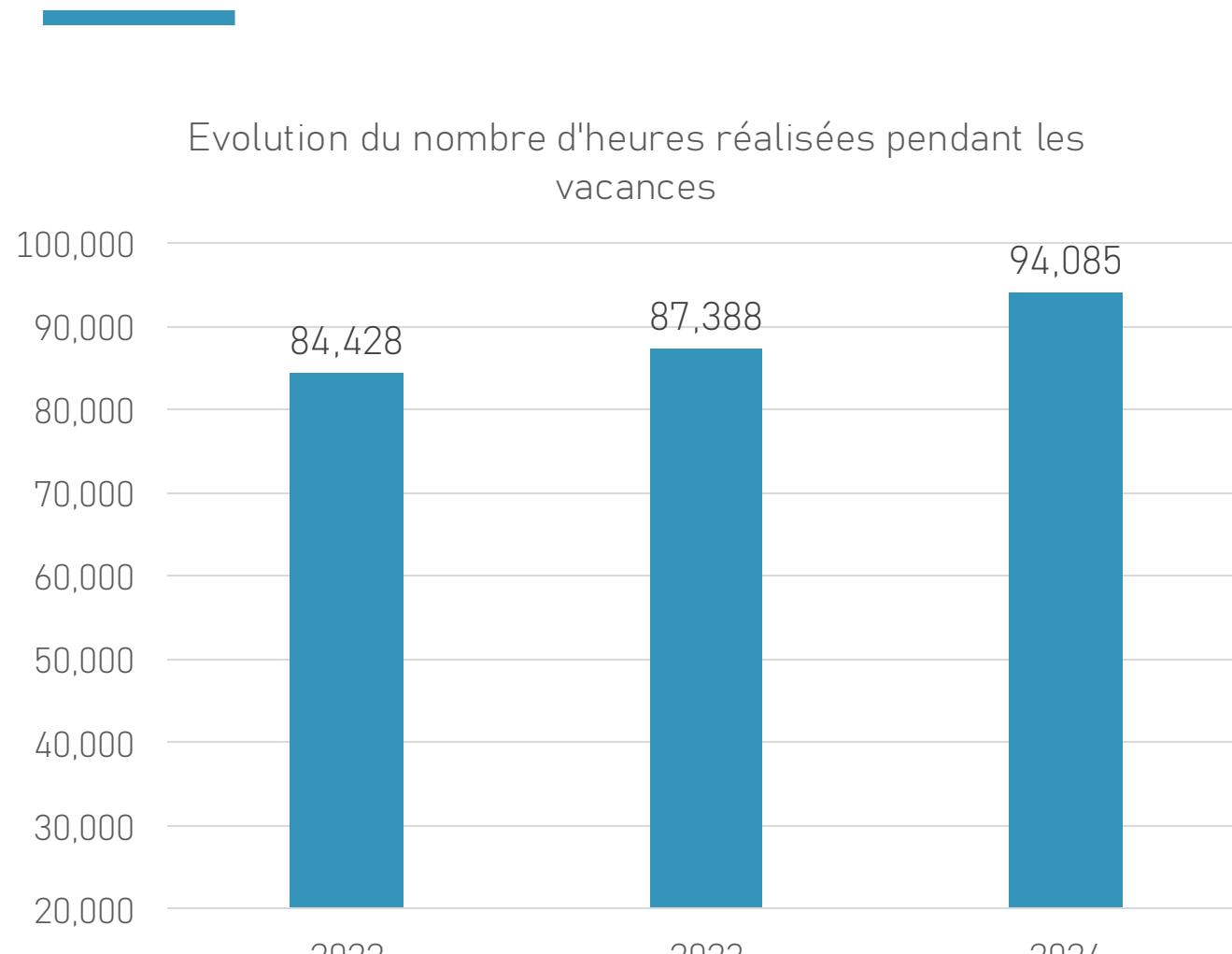
Mise en contexte : Analyse de la fréquentation → Temps périscolaire (mercredis)



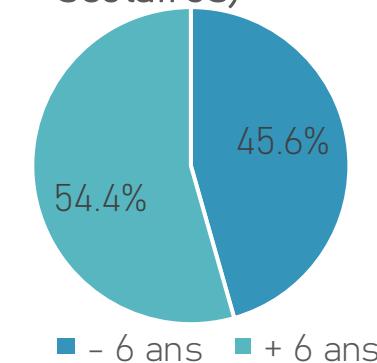
Répartition de la fréquentation selon les classes d'âges en 2024 (mercredis)



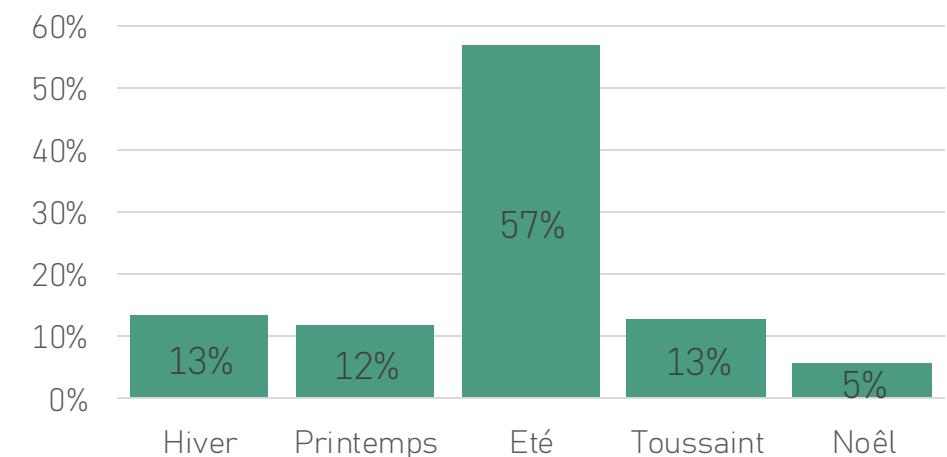
Mise en contexte : Analyse de la fréquentation → Temps extrascolaires (vacances)



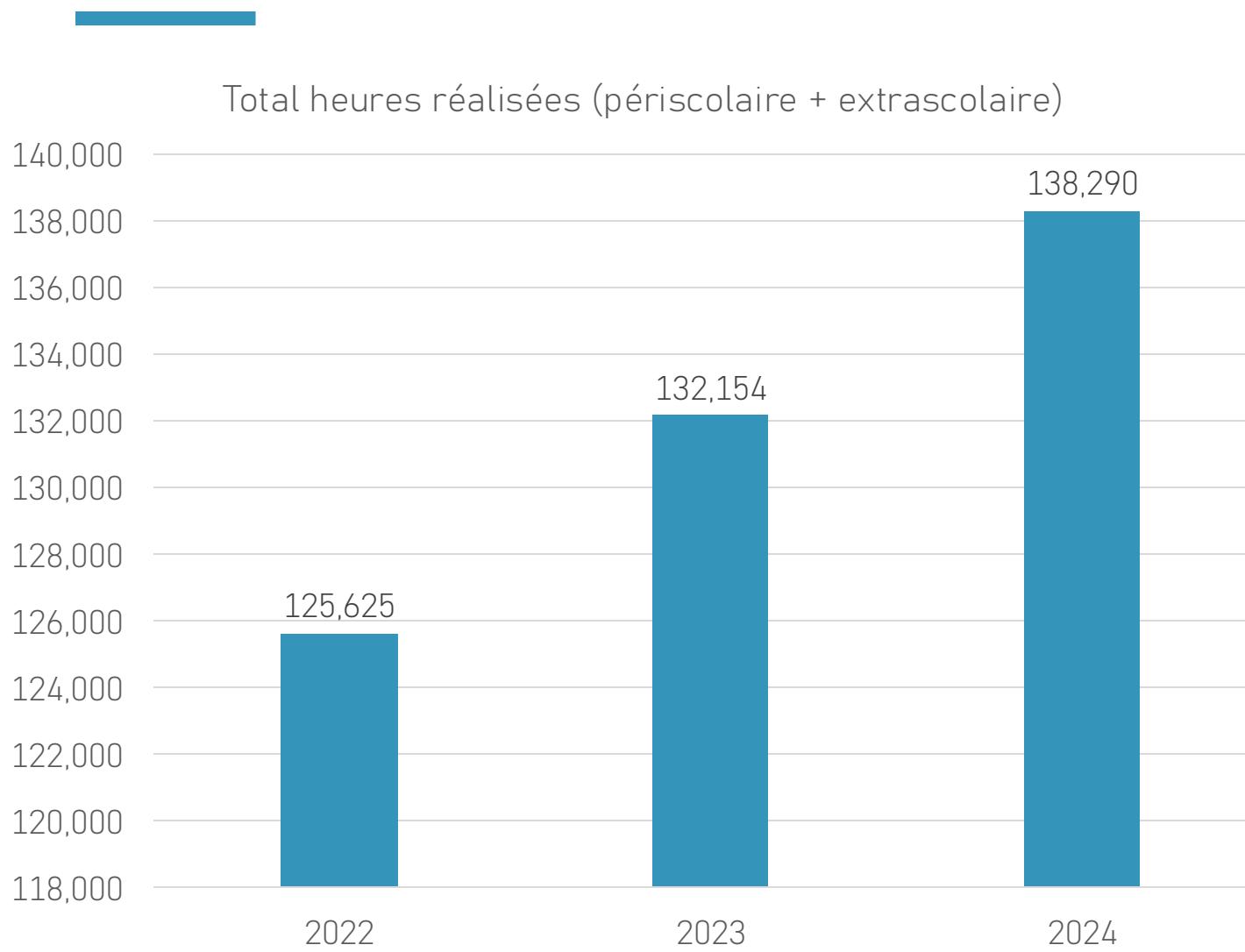
Répartition de la fréquentation selon les classes d'âges en 2024 (vacances scolaires)



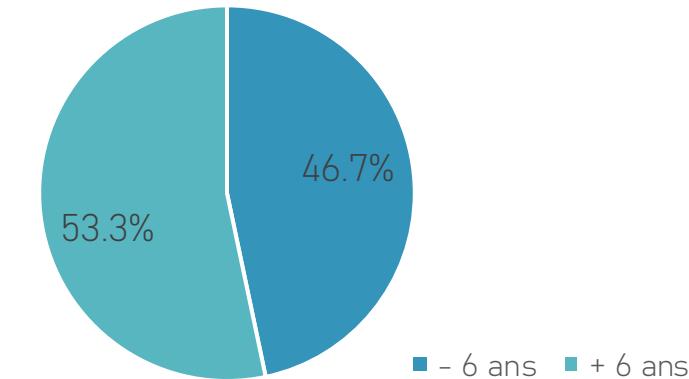
Répartition des heures réalisées par période de vacances en 2024 (%)



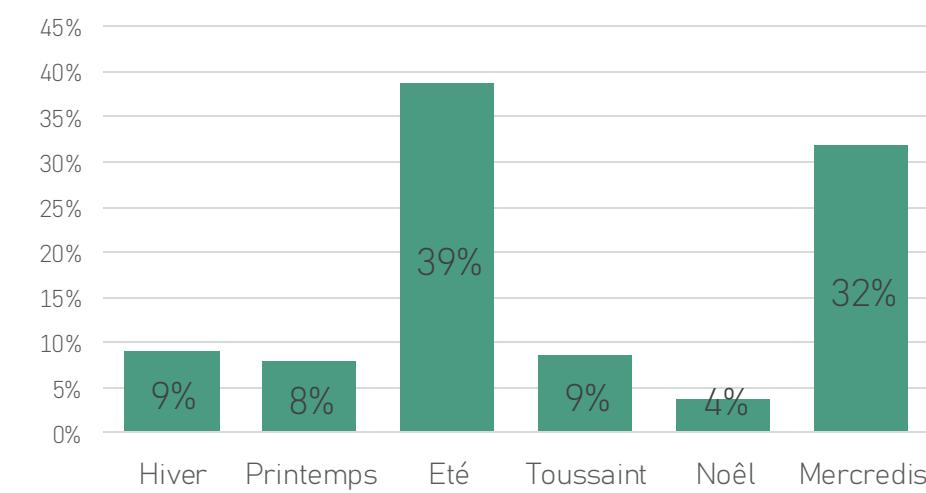
Mise en contexte : Analyse de la fréquentation → Total périodes d'ouverture



Répartition de la fréquentation selon les classes d'âges en 2024 % (Toutes périodes)



Répartition des heures réalisées par période d'ouverture en 2024 (%)



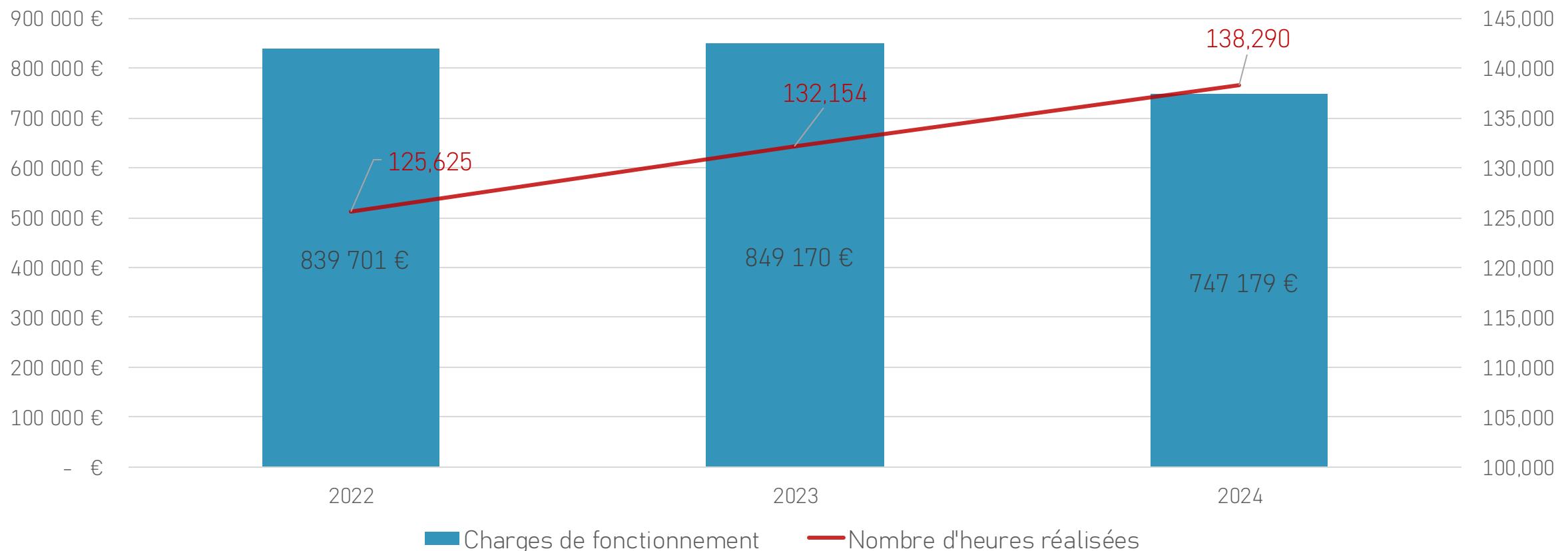
Mise en contexte : Analyse de la fréquentation → Les inscrits

	Nombre de 3-11 ans sur la commune (allocataires CAF donnés 2020)	Nombre d'enfants inscrits à l'ALSH en 2024	% inscrits par rapport à la population communale de 3/11 ans
BAULON	269	43	16,0%
BREAL-SOUS-MONTFORT	867	210	24,2%
GOVEN	516	89	17,2%
LASSY	247	105	42,5%
MORDELLES	676	148	21,9%
Total	2575	595	23,1%

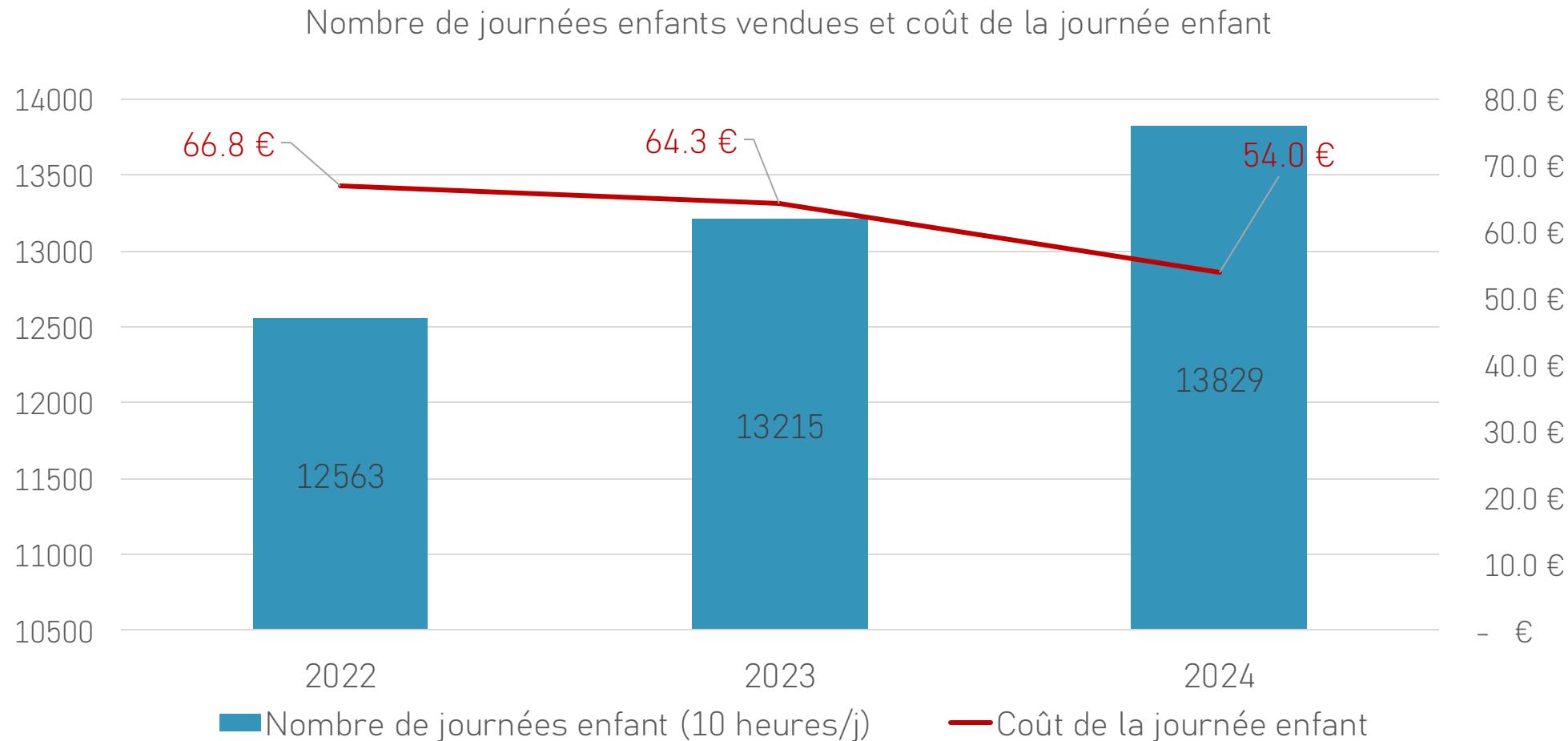
- Environ un quart des effectifs de 3-11 ans vivant sur les 5 communes ont fréquenté l'ALSH en 2024.
- Des variations d'une commune à l'autre.

Analyse budgétaire → Le coût du service depuis 2022

Evolution du budget de fonctionnement de l'ALSH et du nombre d'heures vendues (toutes périodes)

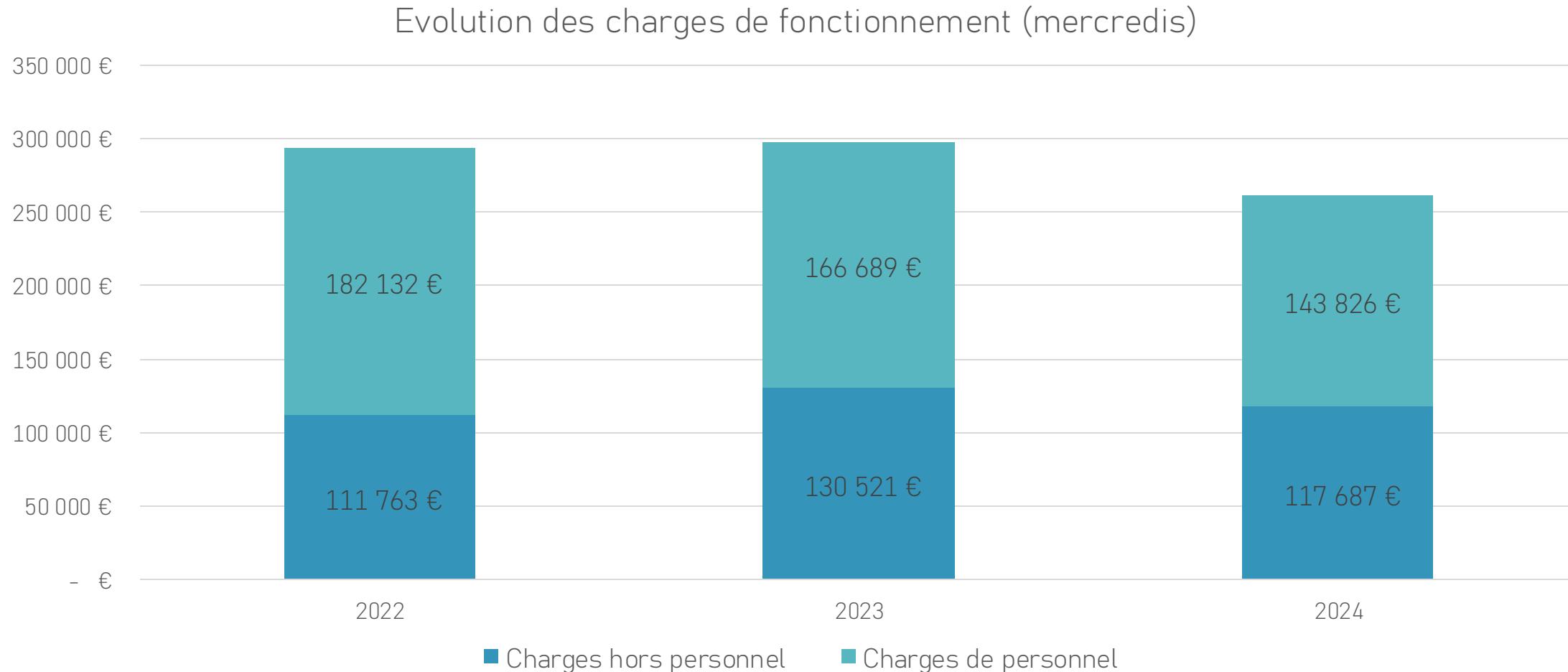


Analyse budgétaire → Le coût du service depuis 2022

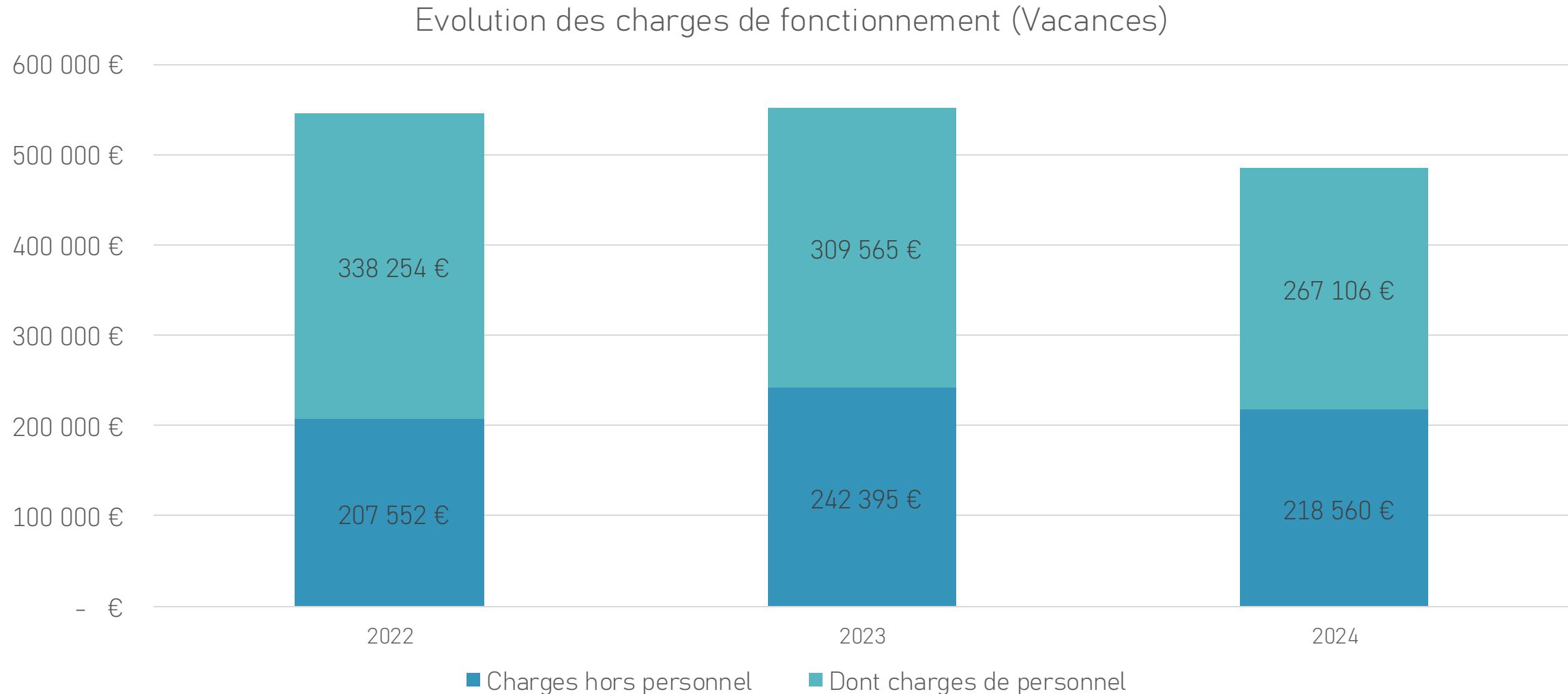


- Une fréquentation en hausse depuis 2022.
- L'ALSH des Bruyères est un service très important en termes de volumes d'heures réalisées.

Analyse budgétaire → Le coût du service depuis 2022

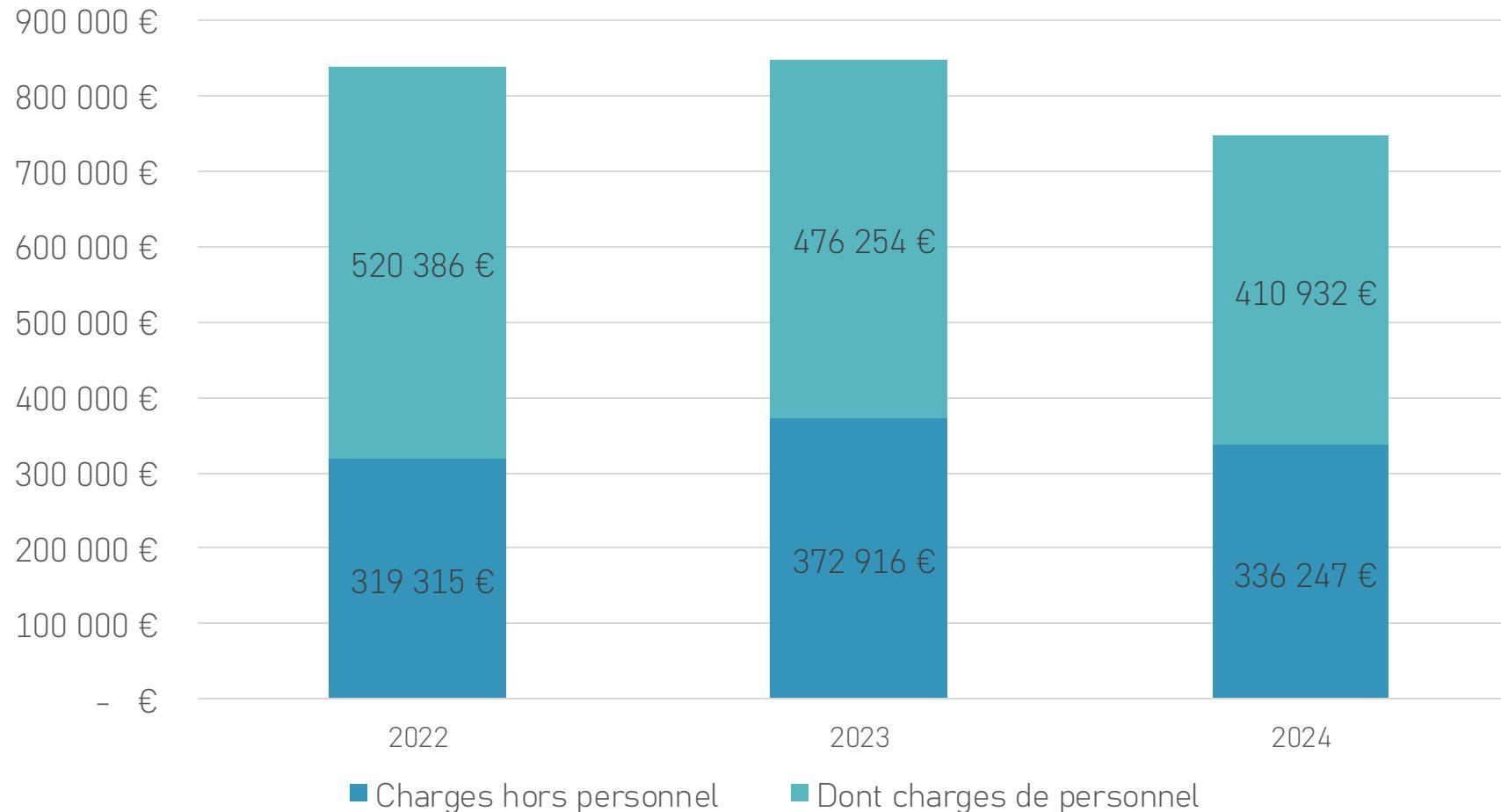


Analyse budgétaire → Le coût du service depuis 2022



Analyse budgétaire → Le coût du service depuis 2022

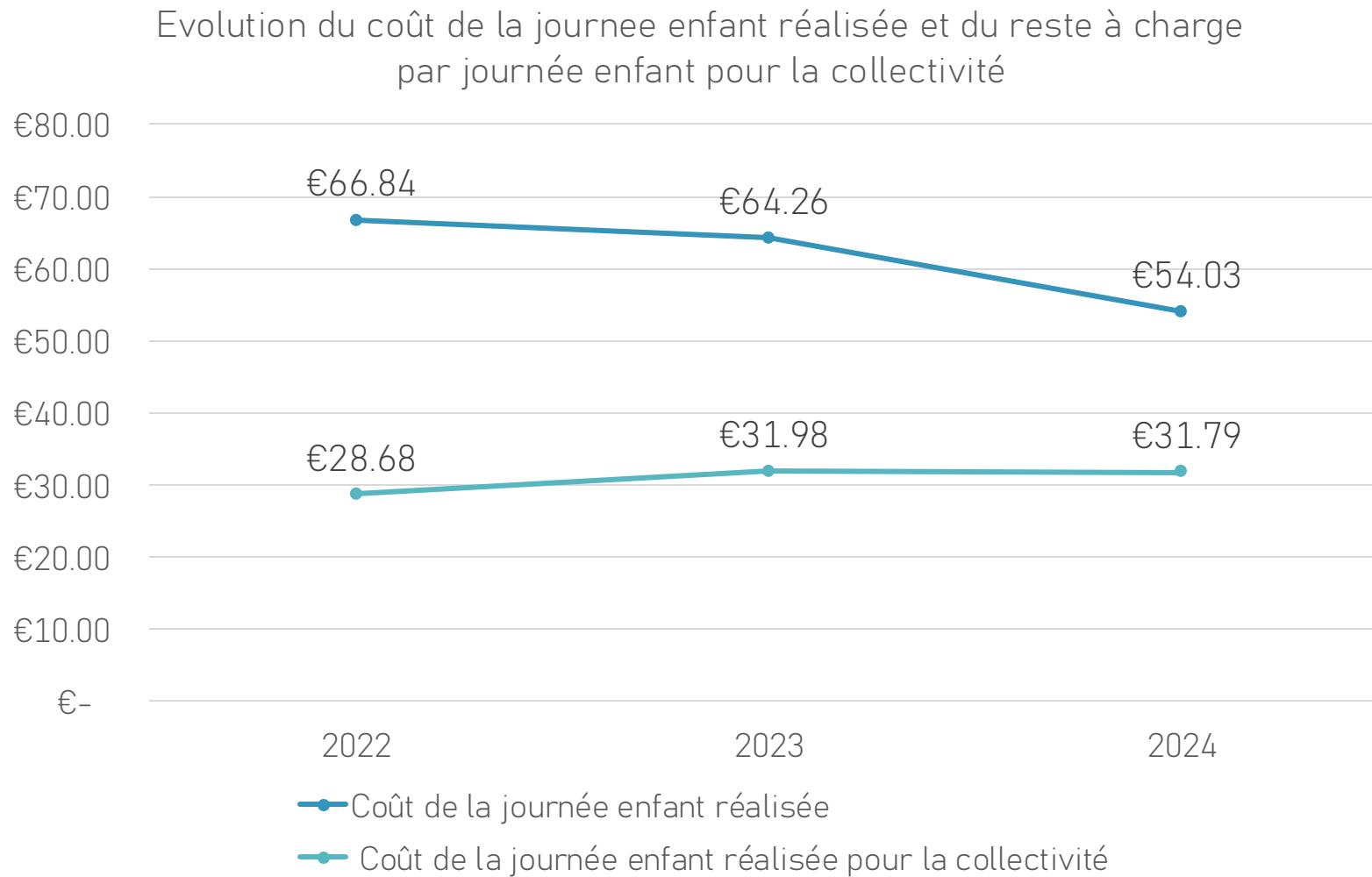
Evolution des charges de fonctionnement (Toutes périodes)



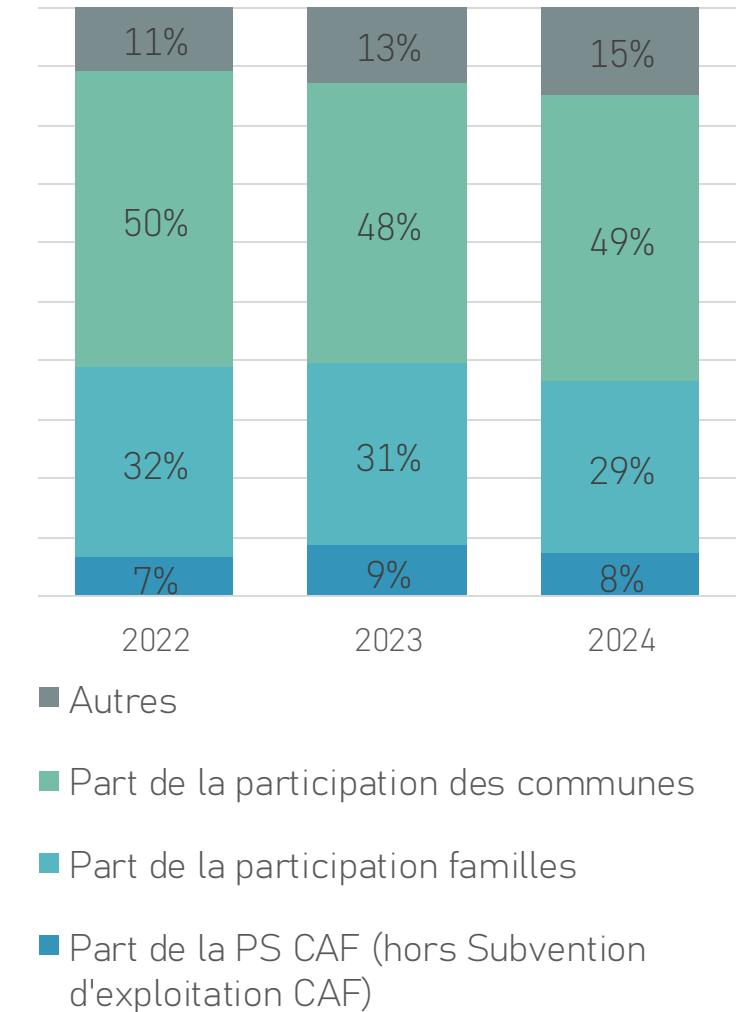
- Une baisse progressive des charges et en particulier des charges de personnel (-21% en deux ans et - 13,7% en 1 an) qui se justifie par les licenciements effectués dans le cadre de la procédure de sauvegarde avec des postes non remplacés : direction, 0,5ETP de secrétariat).

Sur la base des déclarations CAF

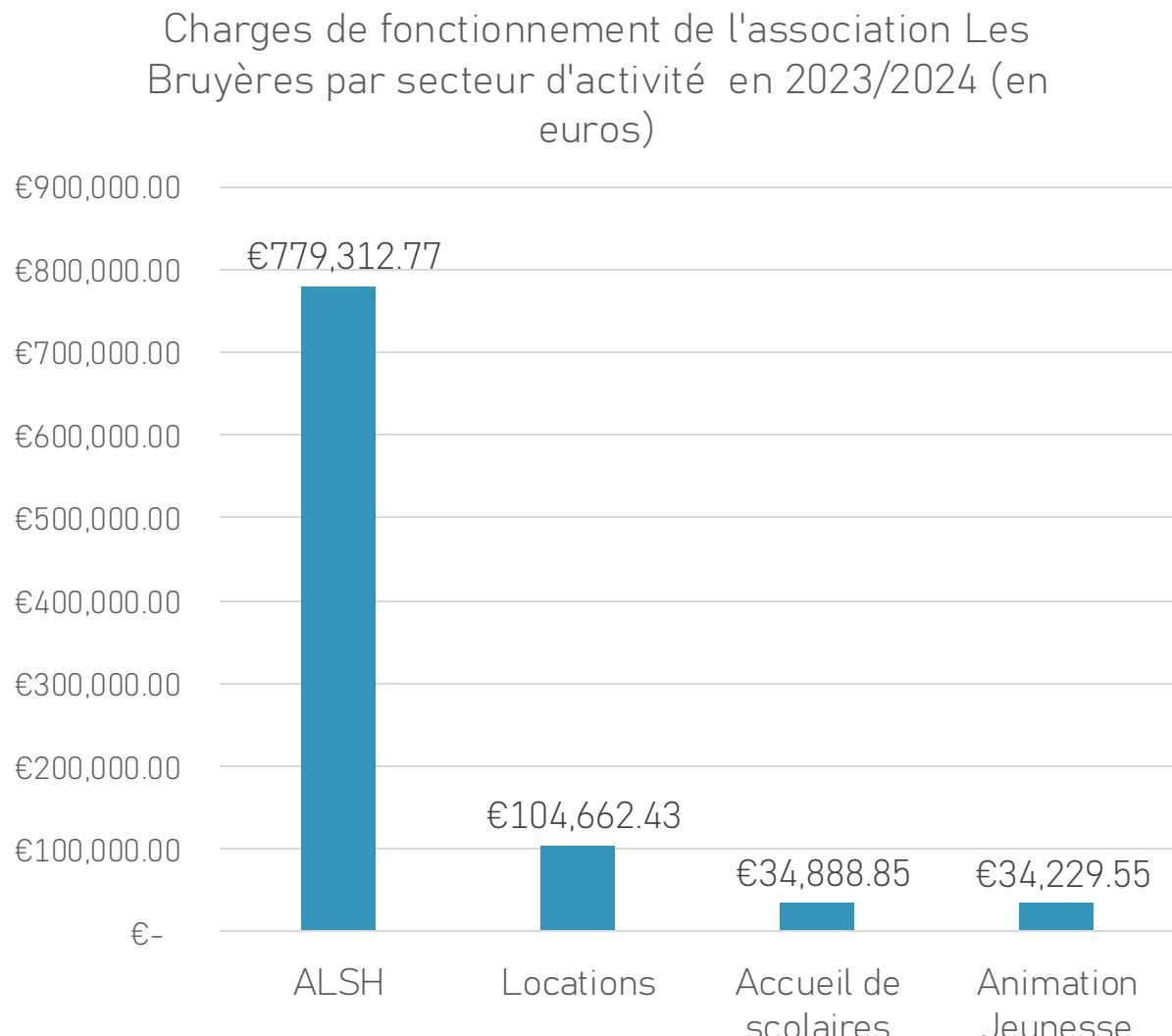
Analyse budgétaire → Le coût du service depuis 2022



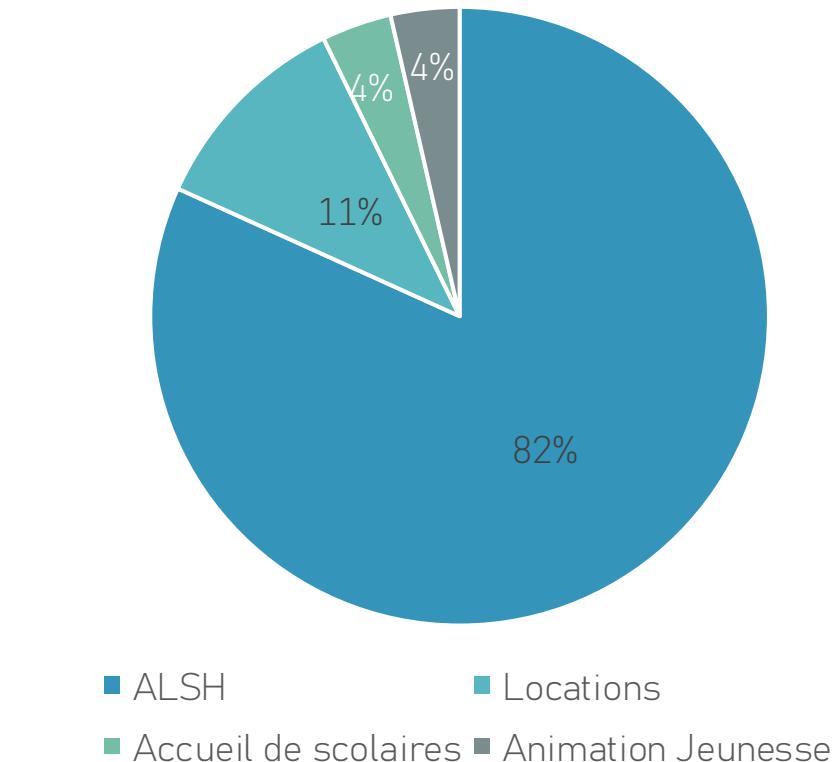
Contributions au financement du service (%)



Analyse budgétaire → Le coût du service depuis 2022



Répartition des charges de fonctionnement par secteur d'activité de l'association les Bruyères en 2024 (en %)



- L'activité ALSH occasionnait 82% des charges de l'association en 2024.

Analyse budgétaire →

	ALSH extrascolaire + périscolaire		
	2022	2023	2024
Nombre d'heures réalisées	125 625	132 154	138 290
Nombre de journées enfant réalisées (10h/jour)	12 563	13 215	13 829
Charges de fonctionnement	839 701 €	849 170 €	747 179 €
<i>Dont charges de personnel</i>	520 386 €	476 254 €	410 932 €
Produits de fonctionnement	715 406 €	889 545 €	902 028 €
<i>dont participation Familles</i>	230 955 €	273 778 €	263 240 €
<i>dont PS CAF</i>	48 137 €	77 505 €	67 823 €
<i>dont Bonus territoire CAF</i>	- €	- €	18 554 €
<i>dont subvention d'exploitation CAF</i>	13 936 €	- €	- €
<i>dont participation collectivités</i>	360 337 €	422 577 €	439 588 €
Résultat	- 124 295 €	40 375 €	154 849 €
Coût de la journée enfant réalisée	66,84 €	64,26 €	54,03 €
Coût de la journée enfant réalisée pour la collectivité	28,68 €	31,98 €	31,79 €
Part des charges de personnel dans les charges globales	62%	56%	55%
Part de la PS dans les recettes de fonctionnement (hors Subvention d'exploitation CAF)	7%	9%	9%
Part de la participation des familles dans les recettes de fonctionnement	32%	32%	35%
Part de la participation des communes dans les recettes de fonctionnement	50%	50%	59%

- Des budgets de fonctionnement largement impactés par les difficultés rencontrées par l'association.
- De fait, un intérêt à évaluer, via cette mission, le vrai coût du service pour un fonctionnement optimisé et une interaction claire entre l'association et les communes financeuses.

Comparaison de l'activité de l'ALSH des Bruyères avec d'autres ALSH associatifs

Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire

➤ Les critères de comparaison

La nécessité de comparer des modes de fonctionnement proches parce que tous les ALSH ne proposent pas les mêmes prestations :

- accueil périscolaire du mercredi seulement + accueil extrascolaire durant les vacances (le cas des Bruyères),
- accueil périscolaire du matin et du soir et du mercredi + accueil extrascolaire durant les vacances
- accueil extrascolaire durant les vacances exclusivement.

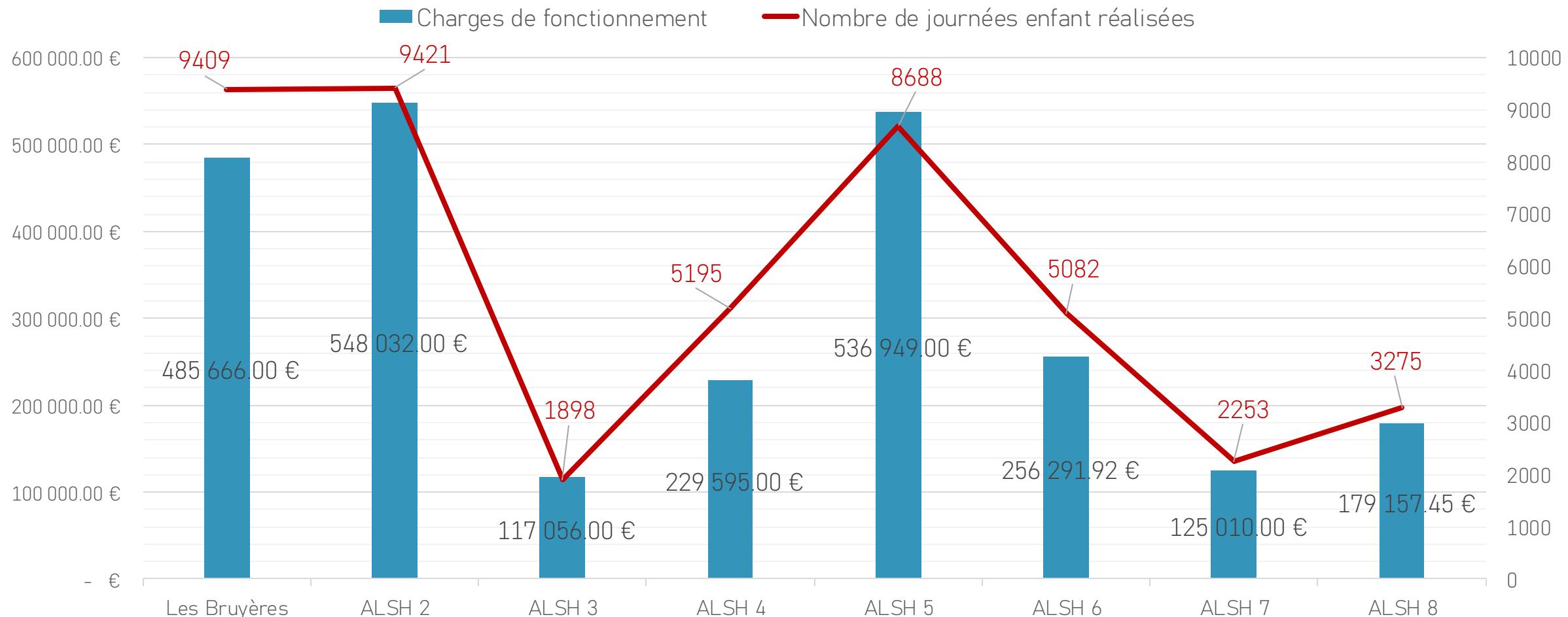
→ De fait, des taux d'encadrement très différents (1 pour 10 ou 14 -de 6 ans et 1 pour 14 ou 18 + de 6 ans sur le périscolaire, et 1 pour 8 -de 6 ans et 1 pour 12 +de 6 ans sur l'extrascolaire) donc un impact très variable sur les charges de fonctionnement et de personnel.

In fine, pour rendre la comparaison pertinente, la focale est portée sur le service organisé sur le temps extrascolaire (celui des vacances) avec des taux comparables et un raisonnement en journée/enfant qui réduit donc l'impact du nombre de périodes d'ouverture ou de capacités d'accueil d'un ALSH à l'autre.

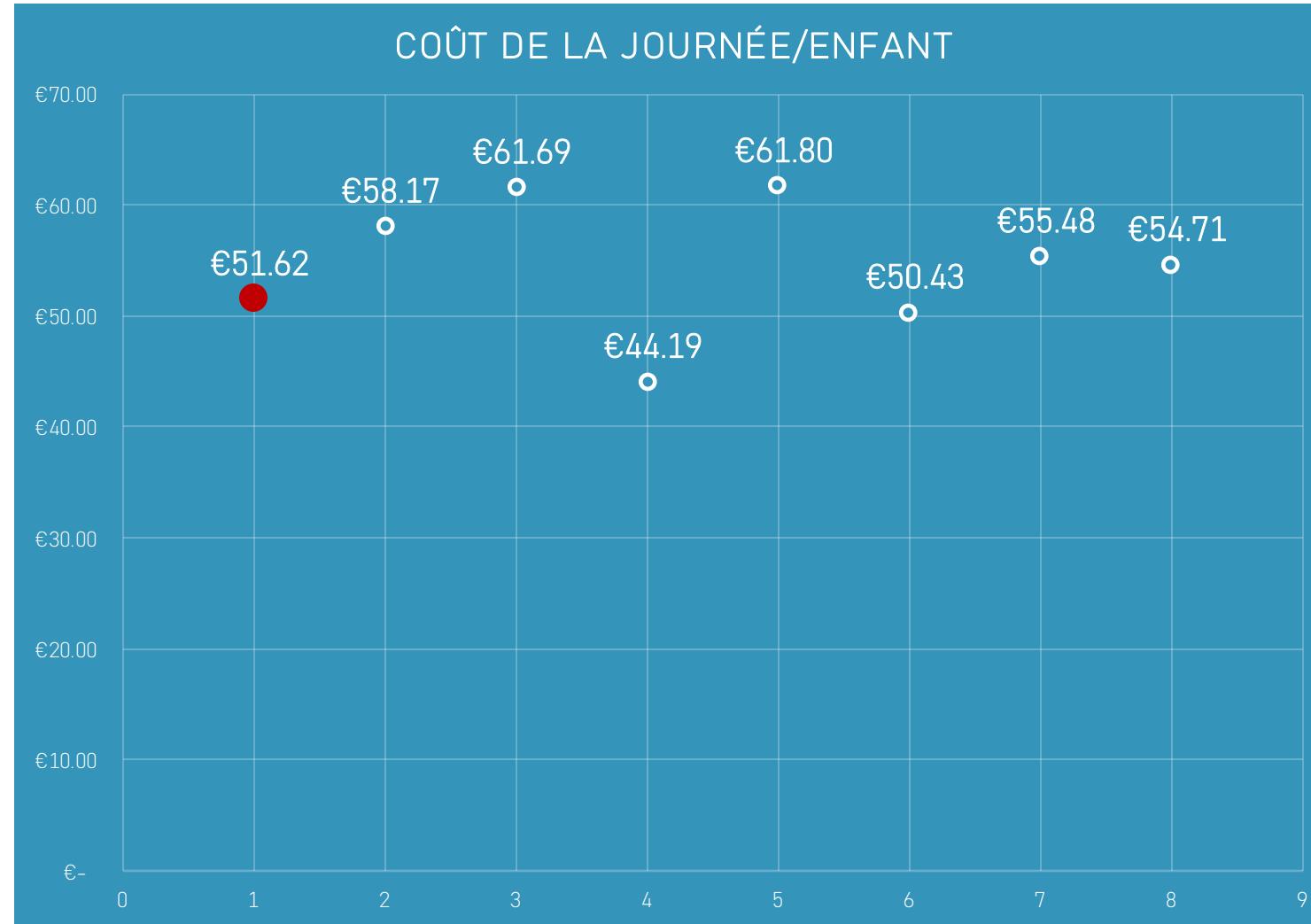
Nous insisterons plus particulièrement sur les charges de fonctionnement et la contribution des collectivités au financement du service.

Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire

Echantillon des ALSH utilisés pour la comparaison (sur le temps extrascolaire)



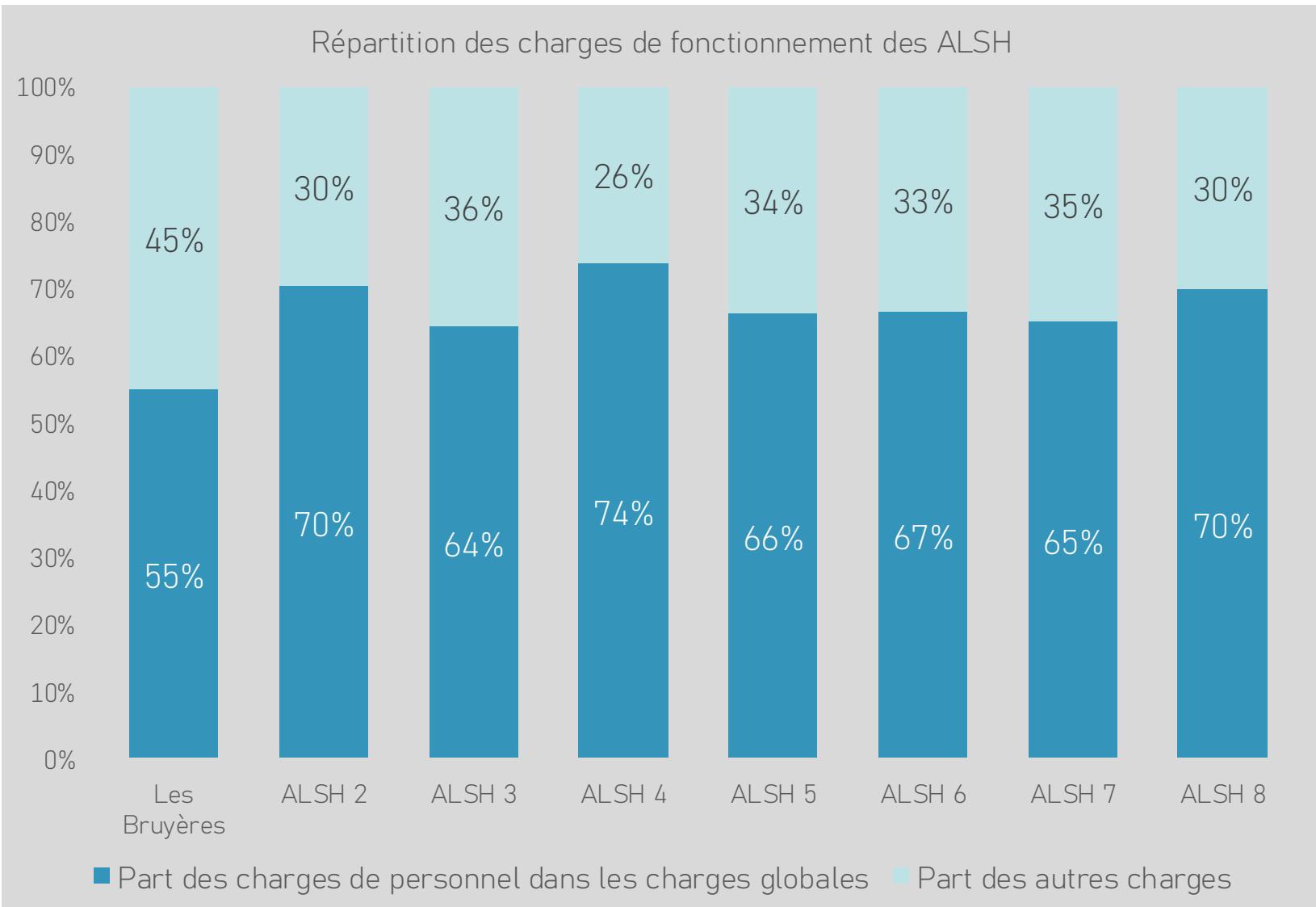
Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire



À noter

- De prime abord, un service qui se situe dans la moyenne basse en termes de coût de journée enfant pour l'année 2024.
- La moyenne du coût de journée est de 54,76€.

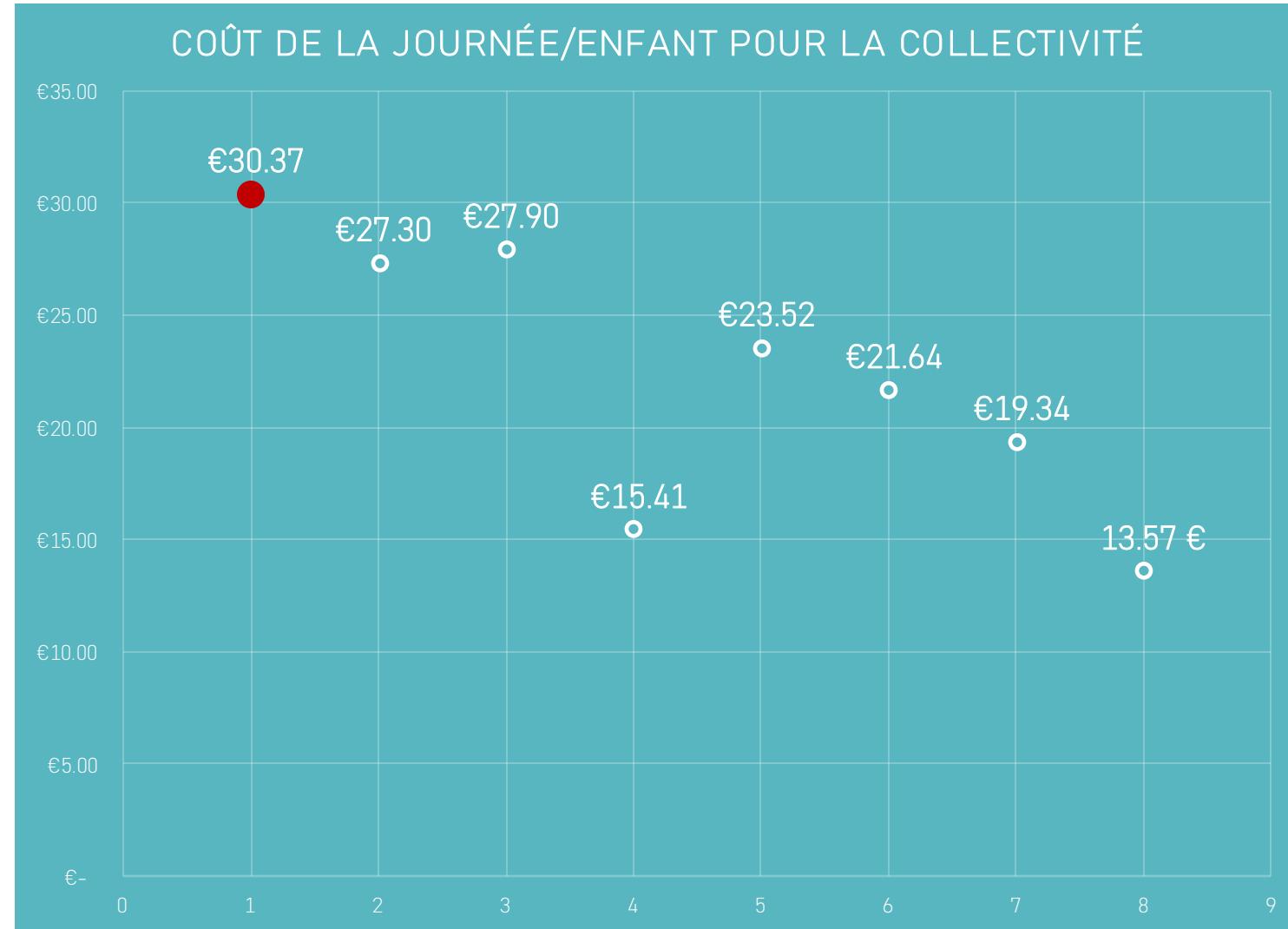
Comparaison avec d'autres ALSH → Les charges de fonctionnement



À noter

- Un ALSH qui se démarque nettement des autres par la répartition des charges de fonctionnement.
- Un poids très limité des charges de personnel dans le total des charges (entre -9 et -19%).
- Une forte représentation des autres charges de fonctionnement :
- Une association qui est propriétaire de ses locaux et d'un site qui est exceptionnel d'un point de vue qualitatif. Elle doit de fait assumer des charges d'entretien et d'investissement que n'ont pas à assumer les autres.
- Des charges exceptionnelles conséquentes liées à la procédure de redressement de l'association.

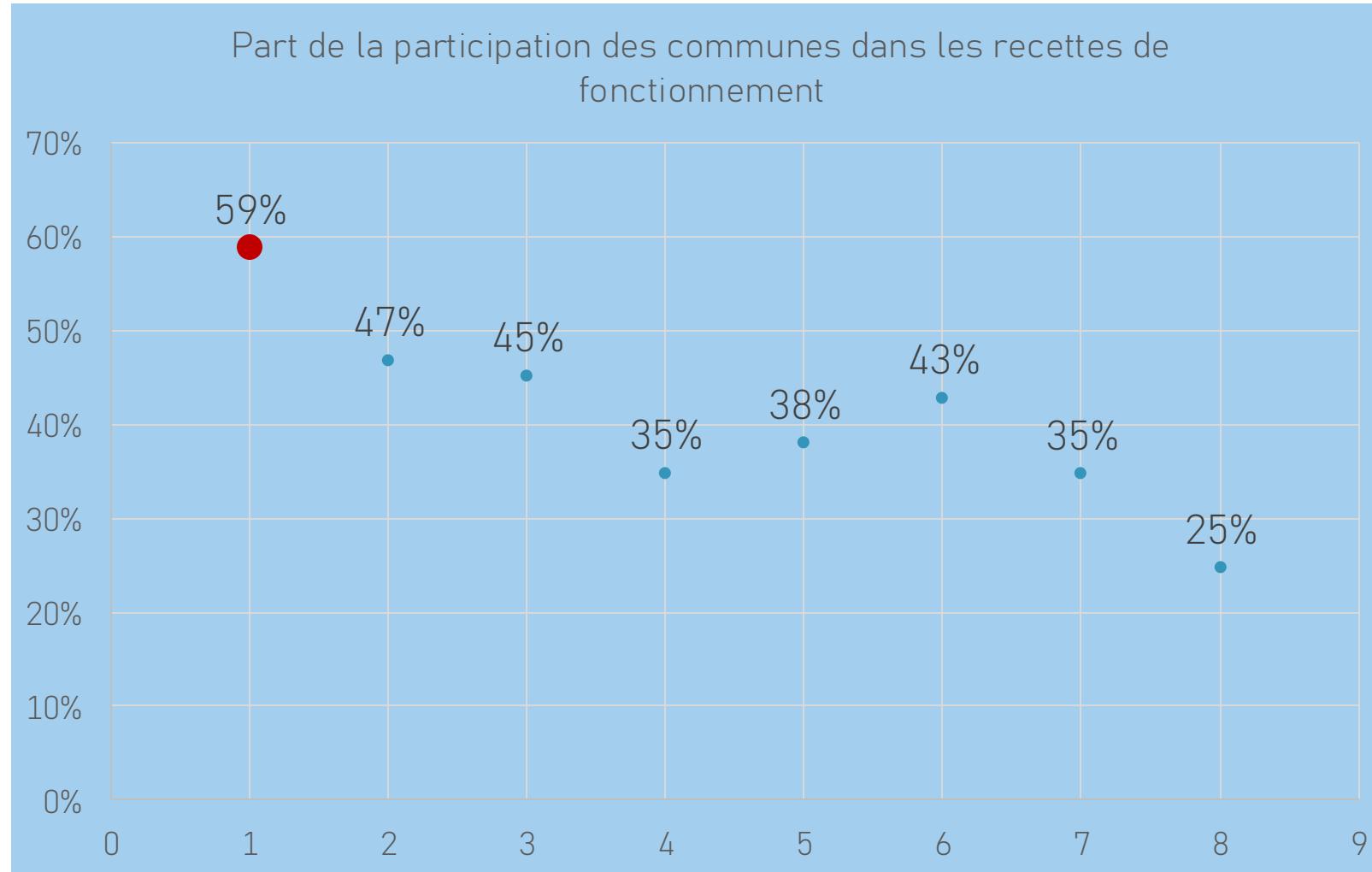
Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire



À noter

- L'ALSH des Bruyères est celui qui occasionne la plus grosse participation des collectivités : 30,37€.
- Un premier niveau d'explication : le poids des charges de fonctionnement des Bruyères lié au fait que l'association est propriétaire de ses locaux. À ce titre, elle doit donc assumer :
 - o Les charges dites supplétives (fluides, charges de ménage) prises en compte de façon très variable dans les autres ALSH (les ALSH 2 et 4 ne se voient répercuter aucune charge supplétive).
 - o Les charges de bâtiment (entretien, investissement) → le seul gestionnaire avec des dotations aux amortissements dans ses charges de fonctionnement (95 000€ en 2024).

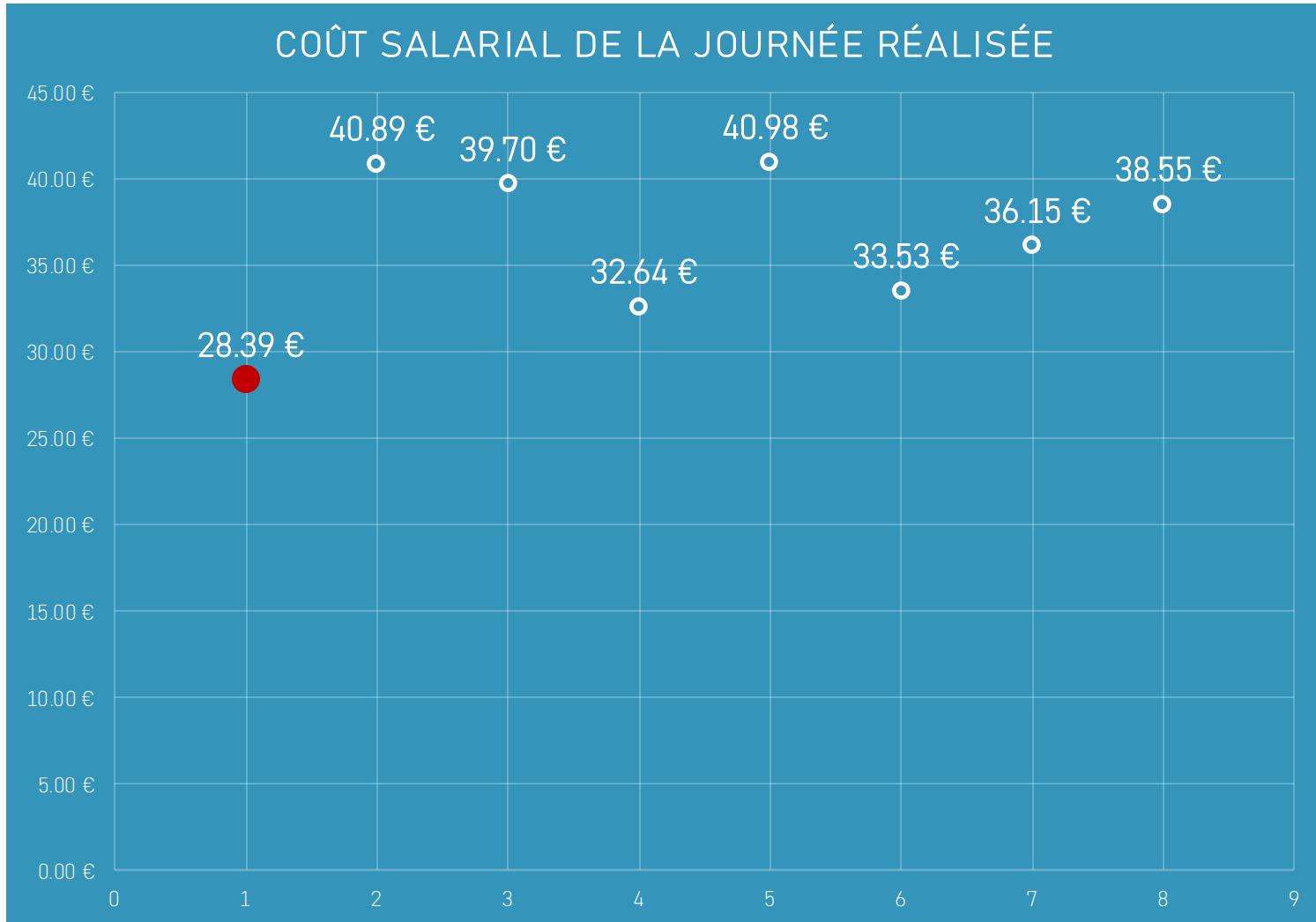
Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire



À noter

- Au regard des constats de la page précédente, la part de la participation des communes dans les recettes de fonctionnement est d'assez loin la plus élevée des 8 ALSH.

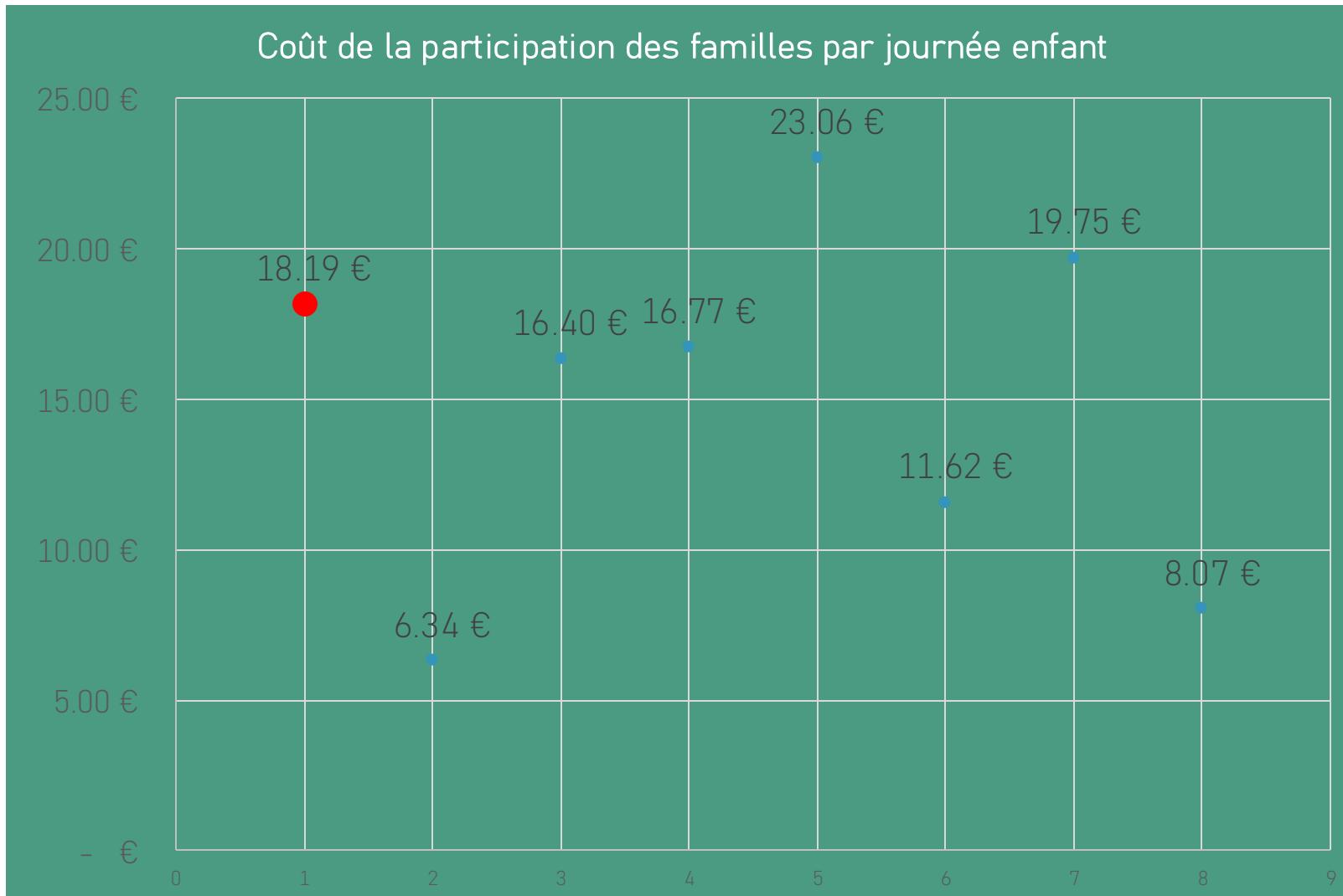
Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire



À noter

- La confirmation que les charges de personnel sont limitées avec un coût salarial de la journée/enfant qui est le plus faible des 8 ALSH.
- Ce constat s'explique par au moins 3 facteurs :
 - o Une équipe d'animation principalement constituée de vacataires avec une rémunération plancher là où les autres ALSH, qui organisent l'accueil périscolaire du matin et du soir voire la pause méridienne, s'appuient sur des équipes de salariés en CDI mieux rémunérés.
 - o Des salariés titulaires peu qualifiés pour certaines missions (la direction de l'ALSH) là aussi rémunérés à des niveaux plancher.
 - o Des effectifs limités concernant le personnel technique au regard de la charge (ce qui induit un engagement bénévole conséquent).

Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire



À noter

- L'ALSH des Bruyères figure parmi les ALSH où la contribution des familles aux recettes de fonctionnement est la plus forte.
- Le niveau de participation des familles est lié à la tarification (celle de l'ALSH est assez forte) et à la sociologie du territoire (le niveau de vie des familles).
- Le secteur de Montfort est plutôt un secteur de classes moyennes avec des utilisateurs qui, dans la majorité sont des parents actifs et motorisés.
- Les ALSH où la participation est la plus faible sont plutôt situés dans des quartiers urbains populaires.

Comparaison avec d'autres ALSH → sur le temps extrascolaire

Pour synthétiser :

La comparaison offre une vision à un instant T qui met en avant certaines grandes tendances concernant les charges de fonctionnement de l'association :

- Un coût du service qui, de prime abord, semble tout à fait dans la norme.
- Des charges de structures importantes du fait de la propriété de ses bâtiments par l'association et de la spécificité très qualitative du site (mini-ferme, bois, potager).
- Des charges salariales très limitées aujourd'hui.
- Des charges exceptionnelles qui ont pesé lourd en 2024.
- Une participation des communes conséquente mais en accord avec les charges de structure de l'association.

Maintenant, il est important de réaliser une simulation du coût réel du service, en particulier en adaptant les charges salariales et en supprimant les charges exceptionnelles liées à la procédure.

Simulations pour évaluer le coût réel du service ALSH



Coût réel du service ALSH

Les éléments pris en compte :

- Les charges de fonctionnement : Achats + services extérieurs
- Les charges de personnel
- Les charges de structure : Impôts et taxes + dotations aux amortissements + frais financiers

Charges retenues sur la base analytique de l'exercice 2023/2024 et mise en perspective avec les éléments de fréquentation 2024

Coût réel du service ALSH

Situation de départ sur la base analytique
fournie par l'association (2023/2024).

- Répercussion des charges de structure de l'association à hauteur de 84% sur l'activité ALSH et des charges de fonctionnement de l'association à hauteur de 81% → Base de calcul association.
- Prise en compte de charges exceptionnelles liées à la procédure de redressement de l'association.

	2024/2025
Charges de fonctionnement	221 515 €
Charges de personnel	404 429 €
Charges de structure	153 368 €
Budget total	779 313 €

Sur une base de 13 829 journées enfants réalisées (données 2024).
Cout de la journée enfant : **56,35€**

Coût réel du service ALSH

Simulation 1 : Normalisation du fonctionnement

- Situation de départ moins :
 - o Les charges exceptionnelles liées au redressement.
 - o Les honoraires d'avocat (dans charges de fonctionnement).
- Maintien des dotations en amortissement (équivalent loyer).

	2024/2025
Charges de fonctionnement	214 581 €
Charges de personnel	404 429 €
Charges de structure	100 028 €
Budget total	719 000€

Sur une base de 13 829 journées enfants réalisées (données 2024).
Cout de la journée enfant : **52€**

Coût réel du service ALSH

Simulation 2 : Optimisation du fonctionnement

- Simulation 1
- +
 - Optimisation des charges de personnel (direction + personnel administratif et d'entretien).

À noter : L'optimisation des charges de personnel peut occasionner des réductions de coûts de fonctionnement (sur les honoraires RH par exemple).

	2024/2025
Charges de fonctionnement	214 581 €
Charges de personnel	498 238€
Charges de structure	100 028 €
Budget total	823 807€

Sur une base de 13 829 journées enfants réalisées (données 2024).
Cout de la journée enfant : **59,60€**

Coût réel du service ALSH

Au total, hausse des charges de personnel de 25,8%

	ALSH			Locations	Accueil de scolaires	Animation Jeunesse	Fct structure		Gestion asso		Total	
		Actuel	Simulation				Actuel	simulation	Actuel	simulation	Actuel	Simulation
Charges de personnel	265494,1	278 450€		15 924 €	20 070 €	29 662 €	156 272 €	185 474 €	30 030 €	92 530 €	494 598 €	622 111 €
Indemnités présidence									16 500 €	9 000 €	3 781 €	9 000 €
Direction asso/ALSH										70 000,00 €		70 000 €
Secretariat (0,5 ETP)									13 530 €	13 530 €	13 530 €	13 530 €
Direction adjointe ALSH (1 ETP)	31848	31848									25 493 €	31 848 €
Direction adjointe ALSH / Locations (1 ETP)	15924	15924	15 924 €								31 848 €	31 848 €
Anims ALSH + anim dédiés au handicap	202044	215 000 €									202 044 €	215 000 €
Responsable technique(1 ETP)							39 731 €	39 731 €			39 731 €	39 731 €
Agent polyvalent (0,8 ETP) → 1ETP							25 701 €	29 556 €			25 701 €	29 556 €
Cuisinier (1 ETP)							36 228 €	36 228 €			36 228 €	36 228 €
Agent d'entretien/restauration (1,7 ETP) → 2,5ETP							53 862 €	79 209 €			53 862 €	79 209 €
Stagiaire (2 mois)							750 €	750 €			750 €	750 €
Animateur jeunesse (1 ETP)	2499,6	2 500 €			29 662 €						32 162 €	32 162 €
Coordination scolaire (0,5 ETP)	13178,5	13 179 €		13 179 €							26 358 €	26 358 €
Anims scolaire				6 891 €							6 891 €	6 891 €
		Evol : 4,9%					Evol : 18,7%		Evol : 208,1%		Evol : 25,8%	

ZOOM sur l'ajustement RH prise en compte dans la simulation 2 (sur la base des constats de l'association)

- Recrutement d'un poste de direction de l'association.
- Hausse des moyens RH dédiés à l'entretien des bâtiments (+1ETP au total).
- Diminution de l'indemnité bénévole au profit de la création de la direction de l'association.
- Recrutement à temps partiel d'animation dédié à l'encadrement des enfants en situation de handicap.

Coût réel du service ALSH

Simulation 3 : Optimisation du fonctionnement + valorisation de la contribution communale aux charges d'investissement

- Simulation 2
- +
- Dotation aux amortissements – contribution des communes à l'investissement (base convention de partenariat 2025-2027 : 2,50€ par journée enfant réalisée).

	2024/2025
Charges de fonctionnement	214 581 €
Charges de personnel	509 198€
Charges de structure	71 103€
Budget total	794 882 €

Sur une base de 13 829 journées enfants réalisées (données 2024).
Cout de la journée enfant : **57,50€**

Coût réel du service ALSH

Mise en perspective de la simulation 3 sur la fréquentation 2024 et avec un budget de fonctionnement équilibré :

- Coût de la journée enfant : 57,48€
- Coût de journée pour les communes : 31,81€
- Part de la contribution communale sur le fonctionnement par journée enfant : 55,3%
- Nota Bene : Pour rappel la simulation prend en compte la contribution communale à l'investissement (2,50€ par journée enfant).

	Situation sur base simulation 3
	2024
Nombre d'heures réalisées	138 290
Nombre de journées enfant réalisées	13 829
Charges de fonctionnement	794 882 €
<i>Dont charges de personnel</i>	509 198 €
Produits de fonctionnement	794 882 €
<i>dont participation Familles</i>	263 240 €
<i>dont PS CAF</i>	67 823 €
<i>dont Bonus territoire CAF</i>	18 554 €
<i>autres subventions</i>	5 408 €
<i>dont participation collectivités</i>	439 857 €
Coût de la journée enfant	57,48 €
Reste à charge par journée réalisée pour les communes	31,81 €

Coût réel du service ALSH

- Base déclaration PS CAF

Mise en perspective de la simulation avec le budget de fonctionnement réel 2024
(moins les produits exceptionnels pour un budget équilibré) :

- Le budget de fonctionnement augmenterait de 2%. La hausse des charges salariales (+24% est compensée par la baisse de la dotation aux amortissements et la suppression des charges exceptionnelles).
- Le coût de la journée enfant augmenterait de 1,13 €.

	Situation réelle (avec charges exceptionnelles)	Situation sur base simulation 3
	2024	2024
Nombre d'heures réalisées	138 290	138 290
Nombre de journées enfant réalisées	13 829	13 829
Charges de fonctionnement	779 313 €	794 882 €
<i>Dont charges de personnel</i>	410 932 €	509 198 €
Produits de fonctionnement	779 313 €	794 882 €
<i>dont participation Familles</i>	263 240 €	263 240 €
<i>dont PS CAF</i>	67 823 €	67 823 €
<i>dont Bonus territoire CAF</i>	18 554 €	18 554 €
<i>autres subventions</i>	5 408 €	5 408 €
<i>dont participation collectivités</i>	424 288 €	439 857 €
Coût de la journée enfant	56,35 €	57,48 €
Reste à charge par journée réalisée pour les communes	30,68 €	31,81 €

- La contribution communale par journée enfant, passerait ainsi de 30,68€ à 31,81€.

Coût réel du service ALSH

Mise en perspective de la simulation avec les modalités de contributions communales fixées par la convention :

- La simulation 3 (avec charges d'investissement) met en évidence un reste à charge par journée enfant pour les communes de 31,80€ pour le fonctionnement et l'investissement (plutôt sur l'entretien de l'existant).
- La convention fixe une participation à hauteur de 31,40€ pour le fonctionnement + 2,50€ au titre de la participation à l'investissement → soit un total de 33,90€.
- Au final, un écart potentiel de 2,1€ par journée enfant (sur la base de la fréquentation 2024) soit 29 040 € qui représentent une contribution à l'assainissement des comptes de l'association mais pas dans son intégralité (70 000€ par an).
- Ce montant ne permettra pas de financer les investissements nécessaires à la réhabilitation des locaux.
→ Un enjeu fort que de travailler collectivement sur le meilleur calibrage possible de l'accompagnement pour un service indispensable aux familles (sur un secteur périurbain) et aux communes qui n'ont pas intérêt à en assumer la charge?